

temps de travail

Par **keed1818**, le **28/10/2004** à **00:06**

Bonjour,

J'ai une autre question a vous poser,
je travaille dans la vente depuis peu et lorsque je dois faire la fermeture du magasin, l'heure de fin de travail indiquée sur mon contrat est la date de fermeture de magasin ce qui ne prend donc pas en compte le temps que je peux passer à fermer ma caisse (compte, papiers à remplir...)

La durée de fermeture de caisse peut aller jusqu'à 1/2h lorsqu'il y a eut beaucoup de ventes.

Est ce que c'est normal ? Que se passerait-il si je passais 1/2h à fermer ma caisse et qu'il m'arrivait un accident sur le chemin dur etour chez moi?

MErci

Par **jeeecy**, le **28/10/2004** à **11:14**

Alors là ca dépend si le trajet jusque chez toi est inclu dans ton temps de travail ce que j'en doute

par contre la question pertinente à mon avis est que se passe-t-il si tu as un accident du travail pendant cette fameuse demi-heure...

en l'espece je repondrai que l'employeur va se faire redresser pour faute sur les horaires de travail et que tu seras couverte

bien sur cela rentre dans des heures suppelmentaires qui te permettent d'obtenir des fameux RTT si ces heures sup sont comptabilisées bien sur

Par **keed1818**, le **28/10/2004** à **15:46**

En gros tu es en train de me dire qu'a chaque fois que je fais une ouverture ou une fermeture je fais des heures supp sans etre payé ???

Qu'est ce que je peux faire pour cela ?

Par **jeeecy**, le **28/10/2004** à **21:02**

[quote="keed1818":9cinle7d]En gros tu es en train de me dire qu'a chaque fois que je fais une ouverture ou une fermeture je fais des heures supp sans etre payé ???

Qu'est ce que je peux faire pour cela ?[/quote:9cinle7d]

oui tout a fait tu te fais avoir
contre cela il te faut prevenir les representants du personnel si tu en as et sinon aller voir ton patron si tu en as le courage